

Département
VENDEE
Arrondissement
Les Sables d'Olonne

Commune de
SOULLANS

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE SOULLANS

Séance du 21 novembre 2024
Nombre de conseillers en exercice : 26
Date de la convocation du conseil : 7 novembre 2024
Nombre de conseillers présents : 19

L'an deux mille vingt-quatre, le 21 novembre à 20 h 30, les membres du conseil municipal de Soullans légalement convoqués se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel ROUILLÉ, Maire.

Présents : MM. ROUILLÉ J-M. - CHOUIN J-F. - Mme GUILLET A-D. – M. GUITTONNEAU P. - Mme THOUZEAU J. – MM. GUILBAUD L-M. – J-M. RELET - CROCHET B. - BONNEAU R. – LEROY D. - BLANDINEAU M - Mmes BRILLET L. - CHEVRIER B. – BERTAUD M-F.– PAILLER A.- BAUDRY K. - JOLLY F. - M. HERCBERG F. – Mme ROUSSET C.

Absents : Mme DILLET S. qui a donné pouvoir à M. BONNEAU R. – M. LIAIGRE T. qui a donné pouvoir à PAILLER A. - -Mme MARTINEAU C. qui a donné pouvoir à Mme THOUZEAU J. -

Mme ROUXEL, MM. BERTHOMÉ, TESSIER,

Secrétaire : Mme JOLLY F.

2024.85 – Rue du Saule Creux : convention SYDEV n°2024.ECL.0623 relative aux modalités techniques et financières de réalisation d'une opération de rénovation d'éclairage

Dans le cadre des travaux liés à la rénovation d'éclairage rue du Saule Creux (affaire L.RN.284.24.002), il est nécessaire de conclure avec le SYDEV, une convention relative aux modalités techniques et financières de réalisation pour le remplacement des lanternes.

Les modalités financières sont calculées ainsi :

Nature des travaux	Montant prévisionnel HT des travaux	Montant prévisionnel TTC des travaux	Base participation	Taux de participation	Montant de la participation
Eclairage public					
Travaux neufs	895,00	1 074,00	895,00	70,00 %	627,00
Rénovation	2 789,00	3 347,00	2 789,00	50,00 %	1 395,00
TOTAL PARTICIPATION					2 022,00

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents décide :

- **D'APPROUVER** la convention n°2024.ECL.0623,
- **DE DIRE** que les crédits nécessaires à l'opération sont inscrits au budget principal,

- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer ladite convention et toutes pièces nécessaires au bon déroulement de cette opération.

VOTE :

POUR : 23

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Fait et délibéré à Soullans, les jour, mois et an susdits,
Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Jean-Michel ROUILLÉ

